

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 3 avril 2018***Compte-rendu*
**COMMUNE DE SAINT-VÉRAND**  
 Département de l'Isère

<b>Nombre de conseillers :</b> ☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 14 ☒ Pouvoir(s) : 4  <b>Date de convocation :</b> 27 mars 2018  <b>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</b> 6 avril 2018  <b>Et de la publication le :</b> 6 avril 2018	L'an deux mil dix-huit, le trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.  <b>Présents :</b> Mesdames Dominique UNI, Claude MULLER, Nicole MENUEL, Muriel GAIFFIER, Farah HASSAN, Brigitte HATAMI-ALAMDARI, Monique LARGOT.  Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Patrick GIROUD, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER, Yves PELLOUX-GERVAIS.  <b>Ont donné procuration :</b> Monique FERRIEUX donne procuration à Claude MULLER, Georges BELLO donne procuration à Yves PELLOUX-GERVAIS, Michel CHANCY donne pouvoir à Patrick GIROUD, Florence RICHARD donne pouvoir à Farah HASSEN  <b>Secrétaire de séance :</b> Jean-Philippe GORON
---	---

**2018-15- Budget Eau & Assainissement – Compte Administratif 2017***Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Philippe GORON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Bernard EYSSARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	22 514.04 €			105 994.53 €	22 514.04 €	105 994.53 €
Opérations de l'exercice	154 369.65 €	155 132.32 €	252 081.17 €	284 137.07 €	406 450.82 €	439 269.39 €
<b>Totaux</b>	<b>176 883.69 €</b>	<b>155 132.32 €</b>	<b>252 081.17 €</b>	<b>390 131.60 €</b>	<b>428 964.86 €</b>	<b>545 263.92 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>21 751.37 €</b>			<b>138 050.43 €</b>		<b>116 299.06 €</b>

**2018-16 – Budget Eau & Assainissement – Compte de Gestion du Receveur Municipal***Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Suite au vote du compte administratif 2017 du budget Eau & Assainissement, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Philippe GORON, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2018-17 - Budget de l'Accueil de Loisirs Zébulon – Compte administratif 2017***Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Philippe GORON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Bernard EYSSARD, Maire, après s'être fait présenter le budget

primitif de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		25 557.92
Opérations de l'exercice	148 490.77 €	144 590.40 €
<b>Totaux</b>	<b>148 490.77 €</b>	<b>170 148.32 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>21 657.55 €</b>

**2018-18 - Budget de l'Accueil de Loisirs Zébulon – Compte de Gestion du Receveur Municipal**

*Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Suite au vote du compte administratif 2017 de l'Accueil de Loisirs Zébulon, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Philippe GORON, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2018-19 – Budget de l'Accueil de Loisirs Zébulon – Affectation du résultat 2017**

*Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Philippe GORON, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2017</b>	<b>21 657.55 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b><u>21 657.55 €</u></b>

**2018-20 – Budget Primitif 2018 de l'Accueil de Loisirs Zébulon – Vote par chapitres**

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions relatives au budget primitif 2018. Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, vote ce budget primitif au niveau du chapitre en fonctionnement et l'adopte, arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<u>Dépenses</u>	<b>Voté</b>
011 - Charges à caractère général	31 657.55 €
012 – Charges de personnel	126 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>157 657.55 €</b>
<u>Recettes</u>	<b>Voté</b>
002 – Excédent antérieur reporté	21 657.55 €
70 – Produits de service du domaine	54 000.00 €
74 – Dotations et participations	82 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>157 657.55 €</b>

**2018-21 – Budget communal – Compte administratif 2017**

*Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Philippe GORON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Bernard EYSSARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	278 928.12 €			569 978.05 €	278 928.12 €	569 978.05 €
Opérations de l'exercice	371 565.67 €	427 492.97 €	1 219 446.49 €	1 457 449.38 €	1 591 012.16 €	1 884 942.35 €
<b>Totaux</b>	<b>650 496.79 €</b>	<b>427 492.97 €</b>	<b>1 219 446.49 €</b>	<b>2 027 427.43 €</b>	<b>1 869 940.28 €</b>	<b>2 454 920.40 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>223 000.82 €</b>			<b>807 980.94 €</b>		<b>584 980.12 €</b>

**2018-22 – Budget communal – Compte de gestion 2017 du Receveur Municipal**

Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.

Suite au vote du compte administratif 2017 de l'Accueil de Loisirs Zébulon, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Philippe GORON, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2018-23 – Budget communal – Affectation du résultat 2017**

Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Philippe GORON, décide d'affecter le résultat comme suit Décide d'affecter le résultat comme suit :

**Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2017** **807 980.94 €**

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) **223 000.82 €**

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **584 980.12 €**

**2018-24 – Fixation des taux d'imposition 2018**

Jean-Philippe GORON commente l'état n° 1259-COM portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018. Il propose de garder les taux inchangés en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas changer les taux d'imposition et les fixe pour l'année 2018 comme suit

<i>Taxes</i>	<i>Taux année N – 1 (2017)</i>	<i>Taux année N (2018)</i>
Taxe d'habitation	8,93 %	8,93 %
Taxe foncière du bâti	14,99 %	14,99 %
Taxe foncière du non-bâti	46,47 %	46,47 %

**2018-25 – Budget communal primitif 2018 – Vote par chapitres**

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions relatives au budget primitif 2018. Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, vote ce budget primitif au niveau du chapitre en fonctionnement et l'adopte, arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b><u>Dépenses</u></b>	<b>Voté</b>
011 - Charges à caractère général	353 100.12 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	685 000.00 €
014 – Atténuation de produits	110 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	30 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	505 280.00 €
042 – Dotations aux amortissements	300.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	202 800.00 €
66 - Charges financières	48 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 934 480.12 €</b>
<b><u>Recettes</u></b>	<b>Voté</b>
002 -Résultat antérieur reporté	584 980.12 €
013 – Atténuations de charges	10 000.00 €
042 – Travaux en régie	20 000.00 €
70 – Produits de service du domaine	271 500.00 €
73 – Impôts et taxes	735 000.00 €
74 – Dotations et participations	306 000.00 €
75 – Autres Produits de gestion courante	7 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 934 480.12 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<i><b>Dépenses</b></i>	<b>Voté</b>
001 – Solde d'exécution n-1	223 000.82 €
020 – Dépenses imprévues	20 000.00 €
040 – Travaux en régie	20 000.00 €
041 – Opérations patrimoniales	10 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	90 000.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	44 200.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	10 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	322 500.00 €
23 - Immobilisations en cours	670 380.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 370 080.82 €</b>
<i><b>Recettes</b></i>	<b>Voté</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	505 280.00 €
040 - Amortissements	300.00 €
10 - Apports, dotations et réserves	308 000.82 €
13 - Subventions d'investissement	156 500.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilables	400 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 370 080.82 €</b>

### **2018-26 – Subvention 2018 à l'école publique**

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, soumet à l'examen du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues. Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2018 :

☒ <i>Coopérative scolaire pour les fournitures</i>	6 869,00 €
☒ <i>Coopérative scolaire pour les sorties</i>	3 624,00 €
☒ <i>Coopérative scolaire divers</i>	1 000,00 €
☒ <b>TOTAL à l'article 657361 – Caisse des écoles</b>	<b>11 493,00 €</b>

### **2018-27 – Signature d'une convention de groupement de commandes entre les communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC), la commune de Saint-Vérand et la commune de Saint-Marcellin**

Jean-Philippe GORON expose au Conseil Municipal qu'un certain nombre d'installations sont soumises à des obligations de contrôles réglementaires. Ces vérifications périodiques concernent les installations techniques (électricité, gaz, ascenseurs, CVC, appareils de cuisson et réchauffage...), les moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, désenfumage...), les aires de jeux pour enfants et la qualité de l'air dans les bâtiments.

Dans le but de réaliser des économies d'échelle, il est convenu de regrouper l'achat de ces prestations obligatoires et universelles avec les communes de la SMVIC, au moyen d'une convention de groupement de commandes instituant la commune de Saint-Marcellin en tant que coordonnateur du groupement. Cette convention prévoit les obligations de chacun des membres jusqu'à la signature et la notification du marché. Chaque membre est ensuite chargé de l'exécution du marché, chacun en ce qui le concerne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre les communes de la SMVIC, la commune de Saint-Vérand et la commune de Saint-Marcellin pour les marchés de vérifications périodiques.

### **Convention financière pour la zone artisanale nord**

Stéphane TOURNOUD explique le projet de l'indivision CORNET comprenant la création de 4 lots à usage d'activité artisanale. Afin de permettre la desserte de cette opération dans de bonnes conditions de sécurité, il s'avère nécessaire d'aménager un triangle de visibilité. Cet aménagement constitue un équipement public exceptionnel.

La desserte du terrain d'assiette du lotissement artisanal doit s'effectuer par l'accès créé dans le cadre des travaux autorisés par le permis d'aménager et conditionné par l'aménagement du champ de visibilité coté Varacieux permettant la sécurité des usagers.

Une partie du coût de ces travaux peut être imputée au pétitionnaire sur la base d'une convention de participation établie en application des dispositions prévues par l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme.

Cette convention était nécessaire dans le cadre du permis d'aménager en cours d'instruction. Le pétitionnaire ne souhaitant pas donner suite à cette proposition de convention financière, il n'y a pas lieu de délibérer. La desserte du terrain d'assiette du lotissement artisanal ne pouvant être réalisée en toute sécurité, le permis d'aménager sera refusé.

### **Bilan du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Grenobloise (SCOT)**

Stéphane TOURNOUD explique que ce document supracommunal a été approuvé le 19 décembre 2012 et s'impose au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cependant, un bilan doit être fait au bout de six ans. L'établissement public du SCOT souhaite interroger les communes pour avoir un retour sur son application dans le cadre de l'élaboration du PLU. Dominique UNI se rapprochera du bureau de la Communauté de Communes, pour connaître la position de la SMVIC avant que la commune ne réponde à l'EP-SCOT.

### **Plan Local d'Habitat (PLH)**

Stéphane TOURNOUD explique que le PLH de Saint-Marcellin n'est plus en vigueur depuis 2014. Les trois anciennes intercommunalités du secteur avaient commencé un diagnostic. Cependant, après la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nouveau PLH est en élaboration. Les communes doivent donner leurs perspectives ou souhaits à intégrer dans le PLH. Claude MULLER, Muriel GAIFFIER et Stéphane TOURNOUD sont intéressés pour participer à cette élaboration du PLH. Le conseil municipal donne son accord.

### **Travaux divers (Olivier GAILLARD)**

Les travaux d'éclairage public sont prévus pour la fin mai/début juin 2018.

Les travaux en régie pour les vestiaires du stade et les toilettes de la cour de l'école maternelle continuent à avancer.

Une commission travaux est prévue le mardi 10 avril 2018.

### **Mixage Café (Claude MULLER)**

Les travaux d'extension du Mixage Café progressent vite grâce à Patrick GIROUD. L'inauguration des nouveaux locaux peut être prévue au mois de juin prochain.

### **Critérium du Dauphiné Libéré**

Bernard EYSSARD informe les conseillers du passage du Critérium du Dauphiné Libéré, le jeudi 7 juin 2018, sur le territoire de la commune.